Annexe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 519

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ondes étroitement surveillées

de programmes et, à travers eux, à la SSR elle-même; le syndicat maison (la FERTS, qui groupe surtout des gens de radio) a fait savoir sa solidarité avec le patron Molo.
L'attaque contre la SSR s'organise on le voit sur tous les plans. Y compris de l'intérieur de la maison: en multipliant les "organes professionnels", en développant les structures administratives, en invoquant l'alibi du Rapport Hayek (qui va encore en vérifier les termes?), la radio-télévision, au niveau de la direction générale comme des sociétés régionales, s'est lancée sur une voie coûteuse et dangereuse.
Les gens de programmes ont de plus en plus de peine à faire leur travail de création et de réalisation, noyés qu'ils sont dans les organigrammes, les systèmes informatiques, les objectifs à poursuivre, les centres de frais et ceux de production, les budgets à prévoir et à contrôler, etc. En foi de quoi, les postes de cadres sont systématiquement dédoublés, les fonctions administratives étant assumées par l'adjoint qui vient flanquer chaque chef. Bref, la gangrène.
Attaquée par l'extérieur, rongée par l'intérieur, la SSR est devenue plus que jamais l'objet et le lieu de luttes d'influences. Le quatrième pouvoir, section media électroniques, serait-il à prendre? Le Département Ritschard le nie? Hofer et ses émules le croient, Ringier se prépare activement; et M. Molo fait front, avec d'autant plus d'orgueil et d'énergie que sa succession est virtuellement ouverte, et qu'il ne lui reste plus guère qu'un an pour consolider l'empire.

(1) Soit MM. Schaffer (PS-BE), président, Barchi (RD-TI), Baumann (UDC-AG), Bretscher (UDC-ZH), Bussey (PS-VD), Corbat (RD-GE), Gut (RD-ZH), Haller (PS-AG), Mmes Lang (PS-ZH), Ribi (RD-ZH), MM. Hans Schmid (PS-SG), Trottmann (PDC-AG), Zbinden (PDC-FR).

ANNEXE

Quand des politiciens jouent aux gestionnaires

"Il n'appartient pas à la commission de gestion de s'occuper directement de la SSR, cette dernière n'étant pas un service fédéral. Toutefois la SSR est soumise en grande partie à la surveillance du secrétariat général du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, qui est lui-même subordonné à la haute surveillance du Parlement. La commission de gestion peut donc demander à la SSR les renseignements nécessaires pour déterminer si la surveillance qu'exerce la Confédération sur cette société est adéquate; elle est alors toutefois tenue de respecter les limites imposées à la suveillance fédérale". Dès les premières lignes de son rapport, la commission de gestion fixe le cadre de son intervention. Il n'en reste pas moins qu'en Suisse romande en particulier, la presse quasi-unanimement a mis l'accent sur le caractère douteux de la démarche entreprise: celle-ci répond trop aux convoitises politiques qui se font jour depuis des mois à l'endroit de la radio et de la télévision pour se cantonner à une analyse technique de la gestion de la SSR.
Pour clarifier le débat nous publions ci-dessous "in extenso" les recommandations des politiciens faisant leur apprentissage de gestionnaires (résultat de six séances de groupe de travail et d'entretiens avec différentes personnalités du monde des médecins, parmi lesquelles — absence significative — aucun représentant direct des "gens du programme") — en italique, chaque fois un petit commentaire —:

1. Le Conseil fédéral devrait renforcer le Service de la radio et de la télévision en lui adjoignant un expert en matière financière.
Actuellement, le service de la radio et de la télévision, rattaché au secrétariat général du Département TCE, comprend deux juristes (MM. A. Schmid et A. Walpen), qui peuvent consacrer moins de la moitié de leur temps à la surveillance fédérale de la SSR.

2. Le Conseil fédéral devrait joindre à ce Service de la radio et de la télévision un comité consultatif de l'administration, comprenant au moins un représentant du Contrôle fédéral des finances et un représentant de l'Office fédéral du personnel qui jouirait du même droit de regard que l'autorité de surveillance elle-même.
La vérification des comptes de la SSR est présentement placée sous la responsabilité de M. Frey, chef de section au Contrôle fédéral des finances. L'Office du personnel n'a présentement que fort peu à dire; son intervention est — à juste titre — spécialement redoutée par le directeur du personnel de la SSR (M. Küttel) et par les employés.

L'INSTITUTION EN PLEIN ESSOR

3. Dans le cadre de la surveillance exercée par la Confédération, il faudrait renforcer les attributions de l'organisation institutionnelle de la SSR. Il faudrait notamment inciter la SSR à étendre la surveillance exercée sur les programmes par les organes institutionnels (principalement les sociétés régionales), les nouveaux statuts fournissant une base légale à cet effet.
Les sociétés régionales ont déjà leur Commission des programmes, savamment dosée. Tout changement de grille deviendra une affaire d'Etat s'il soit être soumis à toutes les commissions cantonales (à créer selon les nouveaux Statuts). Ne pas s'imaginer qu'ainsi on garderait "Au fond à gauche"... au contraire.

4. Il faut saluer pour l'instant la création d'une commission consultative de plainte. Il reste néanmoins à souhaiter que l'on puisse instituer dès que possible, sur la base du futur article constitutionnel sur la radio et la télévision,

une autorité de recours indépendante pour les questions relatives aux programmes.

Rien de nouveau. Rappelons la composition de la Commission de plainte récemment nommée: Mmes L. Caglio, rédactrice d'"Azione" ("Construire" tessinois), Y. Jaggi, Conseil national, socialiste, et MM. G. Fontanet, Conseil d'Etat genevois, PDC, Th. Gut, conseiller national radical zurichois et O. Reck, rédacteur à la "Weltwoche".

5. En précisant son accord à l'augmentation des taxes le Conseil fédéral devrait rappeler à la SSR sans laisser planer le moindre doute ce qu'il attend d'elle en contrepartie, afin qu'il soit bien évident que la SSR devra remplir ces conditions (surtout relatives à l'amélioration du programme) pour avoir droit à des augmentations.

Utile et totalement invérifiable! Les commissaires pointent là le bout de l'oreille: serait-ce le moyen d'entrer dans le "ménage" des programmes?

6. La SSR devrait être priée de calculer pour toute la durée de la validité du contrat collectif de travail de 1978, l'ensemble des charges annuelles qui en découlent (y compris les frais afférents au deuxième plafonnement des traitements, non compris le renchérissement).

On croyait que c'était fait depuis longtemps... Cela dit, les commissionnaires entrent dans des "détails" dont on a peine à croire que, vu la célérité dont ils ont fait preuve, ils aient pu mesurer toutes les incidences. La marque d'un interlocuteur spécialement convaincant est ici patente.

7. Il faudrait inciter la SSR à mettre au point rapidement la planification d'entreprise et à lui donner une large publicité.

Bon! On verra.

8. Afin d'alléger la tâche de l'autorité de surveillance, il faudrait amener la SSR à renforcer encore la surveillance financière exercée par ses propres organes. Elle devrait examiner notamment s'il y a lieu de renforcer l'effectif de l'Inspection des finances ou s'il convient d'établir des contacts directs entre cette dernière et l'autorité de surveillance.

La reprise en mains se fera. La SSR a un petit choix, celui de la manière... M. Carl, directeur financier, a décidemment voulu trop bien faire.

9. La SSR devrait être invitée à respecter en principe la règlementation fédérale sur les traitements et les prescriptions fédérales concernant le personnel. Il s'agit ici de viser à une plus large harmonisation, c'est-à-dire de procéder à des ajustements (en ce qui concerne par exemple les augmentations de salaires réels et la classification des fonctions); des dérogations sont naturellement admises dans certains cas; on aura évidemment le droit de tenir compte de certaines conditions particulières propres aux réalisateurs de programmes. La concession devrait être précisée sur ce point. Avant tout, il faudrait spécifier que, lors de l'approbation de la réglementation sur les traitements, l'autorité de surveillance tienne compte des autres mesures prises en faveur du personnel. Les revendications des associations de personnel devraient être communiquées pour avis à l'autorité de surveillance au début des négociations.

Les échelles de traitement de la Confédération et de la SSR sont identiques. Mais on "grade" plus facilement à la radio-télévision que dans l'administration fédérale, et les promotions non seulement à l'intérieur des classes mais d'une classe à l'autre y sont pratiquement automatiques. Il suffit donc de passer vingt ans à la télé pour se trouver bien payé.

10. Le Fonds de construction de la SSR devrait être dissous, une fois exécuté le programme de construction de la SSR: le règlement sur les amortissements devrait d'ores et déjà être modifié en conséquence.

Ce fameux Fonds (nous le disséquions déjà dans DP 510 du 16 août 79, Réd.), enfant chéri de M. Carl et bête noire de MM. Ungerer, rédacteur de la "Handelszeitung", sent décidément trop la combine.

11. L'autorité de surveillance devrait examiner de concert avec la SSR et les PTT, si le système de division de travail adopté jusqu'à présent pour l'équipement des studios est encore judicieux.

Les PTT cherchent à se dégager un peu; les investissements techniques lui incombent, et lui coûtent trop cher paraît-il. Rappel: la part des PTT aux recettes des taxes de réception est de 30% depuis que Radio suisse internationale (ex-Service des ondes courtes) est à la charge de la SSR.

Les députés n'y vont pas par quatre chemins pour décrire au Conseil fédéral la détérioration d'un climat. Voyez par exemple les rapports entre le Département des Transports, des Communications et de l'Energie (DFTCE) et la SSR:

"La manière dont le directeur général de la SSR a réagi aux réserves apportées par le DFTCE lors de l'approbation du budget 1979 illustre bien l'acharnement avec lequel il tente d'empêcher la Confédération de renforcer la suveillance: il a en effet déclaré que la direction générale avait certes l'intention de prendre acte de ces réserves, mais qu'elle s'en tiendrait au budget adopté. Elle a trop confiance en sa gestion pour s'en écarter. C'est à l'autorité de surveillance qu'il appartient, selon lui, de modifier sa façon de procéder.

"La réaction du directeur général à la lettre adressée par le chef du DFTCE aux représentants fédéraux siégeant dans les organes de la SSR laisse la même impression: il nous semble qu'il ne prend guère au sérieux les objections soulevées par le Conseil fédéral, et va même jusqu'à les repousser."